



La Plume Bervillaise

Janvier 2026

Le mot du Maire Jacky Delile



Chères Bervillaises, Chers Bervillais,



Les vacances d'été sont déjà loin qu'une nouvelle année commence, le temps passe

très vite mais pas assez pour les projets en cours.

Malgré les difficultés rencontrées, mais grâce aux soutiens et notre pugnacité, nous

avons enfin obtenu les permis de construire pour la halle et API supérette dont l'affichage a été fait aux emplacements prévus.

Les entreprises retenues commenceront les travaux au début de l'année 2026, sauf cas de force majeure et la supérette ouvrira ses portes à la fin du premier semestre 2026.

Au bout d'une année de ténacité, je vous fais part du relevé de conclusion relative aux bateaux abandonnés et relevant d'un arrêté du 16 septembre 2025 :

- Les propriétaires desdits bateaux sont mis en demeure de mettre fin à l'état d'abandon et de procéder au retrait dans un délai de six mois à compter de l'affichage du présent arrêté,
- A l'expiration de ce délai de six mois, si aucune action n'a été entreprise, l'autorité compétente pourra déclarer l'état d'abandon et la pleine propriété du bateau sera transférée gratuitement au grand port fluvio-maritime de l'axe Seine,
- Après un nouveau délai de deux mois suivant le transfert de propriété, le port pourra procéder à la vente ou à la destruction du bateau.

Chaque étape étant notifiée aux propriétaires concernés.

Je tenais à vous faire part de ces 2 points, et je vous laisse découvrir dans votre journal, les articles tout aussi importants les uns que les autres de notre belle commune.

Je vous présente mes vœux les plus sincères pour la nouvelle année 2026, la santé avant tout, ainsi que le bonheur et la prospérité qui nous sont chers.



Informations Mairie



30 rue de la république
27210 Berville Sur Mer



02 32 57 61 92



Lundi et jeudi : 9h-12h - 14h-18h

Mercredi : 9h-12h30

Fermée le mardi et le vendredi

Attention : nouvelle adresse mail de la mairie



Pour joindre la mairie : mairie@commune-bervillesurmer.fr

Permanence en mairie par un conseiller municipal de 9h30 à 12h le mercredi matin.

LES ACTIONS RÉALISÉES...et en cours

URBANISME

Assainissement - lagunage

Lors du conseil municipal du 12 mai 2025, le conseil municipal avait validé le choix du cabinet VERDI pour la réalisation d'un diagnostic décennal du système assainissement collectif communal et établissement d'un programme de travaux.

La demande de subvention qui avait été déposée auprès de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) a reçu une réponse positive avec une prise en charge de 80% du coût de cette étude.

Le cabinet Verdi va donc débuter l'étude prévue, celle-ci se déroulera sur les 6 prochains mois.

Ce diagnostic obligatoire n'avait jamais été réalisé depuis la création de notre réseau d'assainissement et mise en service de la station de lagunage, il y plus de 20 ans.

Il permettra la mise à jour des documents de zonage et des plans de notre réseau d'assainissement et permettra de déceler les dysfonctionnements de celui-ci.

Dans son rapport annuel en date du 17 juillet 2025 concernant le fonctionnement du système d'assainissement collectif de la commune, les services de la DDTM (Direction Départemental des Territoires et de la Mer) ne note pas de non conformité mais renouvelle son inquiétude concernant l'état de dégradation de notre station de lagunage .

Une étude sera réalisée courant 2026 sur la partie lagunage afin de déterminer s'il y a nécessité de réhabiliter ou de reconstruire une nouvelle station d'épuration.

Haies

Dans le cadre du dispositif «Normandie Haie», la commune, en collaboration avec la CCPHB vient de procéder au renforcement de plusieurs haies afin d'améliorer l'intégration de ces ouvrages dans le site.(bache rue du port , lotissement clos de la mer).



ENVIRONNEMENT

Collecte des déchets verts mensuels



Location et dépôt d'une benne SEOMI de 30m³ chaque mois, d'août 2024 à octobre 2025 (soit 9 mois), pour un coût total de 4 949,93 € TTC, soit un coût moyen de 549,99 € par mois.

Ce tarif inclut la livraison, l'enlèvement et le traitement des déchets.

Déplacements des colonnes de tris

Afin de permettre la réalisation des travaux d'implantation de la supérette API d'ici quelques semaines la municipalité a demandé le déplacement des colonnes de tris du verre , carton et bio déchets.

Après échange avec les riverains concernés il a été décidé que les colonnes seront implantées au niveau du parking du foyer, sous l'œil de nos cameras de vidéo protection .

Ce déplacement devrait avoir lieu courant du mois de janvier par la société PRECOVAL qui est en charge de la collecte du tri.

SÉCURITÉ

Modification provisoire DECI

Une nouvelle note-circulaire du Règlement Départemental de **Défense Extérieure Contre l'Incendie** (RDDECI) modifie la prise en compte de la défense extérieure contre l'incendie dans l'instruction des autorisations d'urbanisme, en adoptant une approche basée sur les risques. Ces évolutions facilitent, dans de nombreux cas, les projets d'extension de logements et certains aménagements (combles, panneaux photovoltaïques) sans impact sur la sécurité incendie.

La note est consultable en mairie.

SUPERETTE API



Après l'avis positif du 21 août dernier concernant la construction de la halle destinée à accueillir la superette API, nous sommes heureux de vous annoncer que **la demande de permis de construire déposée par API supérette a reçu à son tour un avis positif le 13 octobre dernier**. Ce futur commerce proposera une offre de 700 références à prix super marché en libre accès 7/7.

Le choix des entreprises qui réaliseront cette implantation a été validé lors du conseil municipal du 15 septembre et des demandes de subventions ont été déposées auprès de différents organismes.(ANCT , Fond Leader et DETR)

Contrairement à certaines idées reçues ce concept moderne de commerce de proximité n'est pas un système de casiers mais un vrai magasin. Les travaux devraient commencer début 2026 et l'ouverture de cette supérette devrait avoir lieu à la fin du 1^{er} semestre 2026.



VIE DE LA COMMUNE

Notre petit marché local

Retrouvez tous les vendredis de 16h à 20h, vos commerçants habituels

Une information chaque semaine sur panneau pocket vous indiquera les commerçants présents
Le mercredi : K&T burgers et **le lundi** : Juju pizza

LES ÉVÉNEMENTS



Toiles en Seine - 1^{er} et 2 novembre 2025

Comme chaque année la municipalité a mis à disposition la Grange pour accueillir l'exposition Toiles en Seine.

Un grand merci à Chantal Delaunay et au collectif d'artistes pour l'organisation de cet événement mettant en valeur les talents locaux. Merci à Thomas Elexhauser, Conseiller Départemental, pour sa présence lors de l'inauguration.



Repas des anciens - 9 novembre 2025

A l'invitation de la municipalité, le repas annuel des anciens a réuni 60 convives autour d'un repas concocté par Honfleur Traiteur.



Cette manifestation a également été l'occasion de mettre à l'honneur nos doyens : Mme Hanoy et Mr Lefresne et de présenter Coralie, remplaçante de Véronique. Le repas a été animé par le groupe DUO BREFF qui a entraîné plusieurs participants sur la piste de danse.



Commémoration du 11 novembre 2025

Une cérémonie s'est déroulée en présence de Mr. Le Maire au monument des souvenirs. Après le dépôt de gerbes par Mr le Maire et l'appel aux morts de la commune lors des différents conflits, un café convivial a réuni les personnes présentes dans la foyer de la commune.



La cérémonie était accompagnée par la fanfare JP Harmonie.



Marché de Noël - 6 et 7 décembre 2025

Merci aux artisans locaux qui ont proposés leurs créations. Cette année 2 tombolas étaient organisées par le Comité des Fêtes et 2 exposantes ont remporté chacune un panier garni.

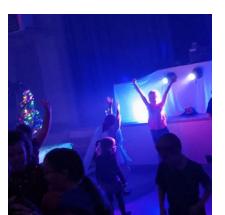


Noël des enfants de Berville

Un spectacle offert par la mairie a réuni les petits Bervilleais le 6 décembre, suivi d'un goûter et une distribution de cadeaux offerts par le comité des fêtes.

La Boum des enfants

Le 13 décembre, une boum organisée par l'association «parents des 3 z'écoles» s'est tenue au foyer pour le plus grand bonheur des enfants de la petite section au CM2.



Retrouvez l'actualité sur



Application gratuite à télécharger sur votre téléphone



Facebook :
mairie Berville sur Mer



Site internet :
www.berville-sur-mer.fr

ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage étant de bonne heure **le mardi matin**. Il est conseillé de déposer vos conteneurs **la veille au soir** et de les rentrer le mardi soir.

ATTENTION CONCERNANT LES JOURS FÉRIÉS :
le ramassage est décalé d'une journée



Déchets Verts

Reprise du ramassage des déchets verts au printemps.
(date à déterminer)

Encombrants

Inscriptions par téléphone :
02 32 56 62 56 (CCPHB)



Horaires autorisés pour les nuisances sonores (fontes, bricolage...)

Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h,
les dimanches et les jours fériés, de 10h à 12h.

Elections municipales

15 et 22 mars 2026

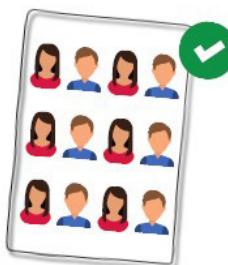
CHANGEMENT DE MODE DE SCRUTIN

AUX PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026
POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

→ Une loi votée en avril 2025 a modifié le mode d'élection du conseil municipal de la commune.

Qu'est-ce qui va changer pour moi, en tant qu'électeur ?

- 1 Les candidats devront déposer une liste paritaire et respecter une alternance homme / femme, ou inversement.



- 2 Les électeurs ne pourront plus utiliser le panachage, c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres.

ATTENTION
Chaque bulletin de vote barré ou modifié sera déclaré comme NUL.



Rappel divagation des chiens

Arrêté municipal du 24 avril 2025

Art 1. Il expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie public seuls et sans maître ou gardien [...]

Art 2. Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse c'est-à-dire relié physiquement à la personne qui en a la charge [...]

L'association "Parents des 3 z'écoles"

vous propose une

SOIREE TARTIFLETTE



Samedi 31 janvier 2026

Salle des fêtes de Fatouville-Grestain à partir de 19h30

Au profit des écoles de Berville sur Mer, Fatouville-Grestain et Saint Pierre du Val.
Venez profiter d'un moment convivial pour vous amuser et chanter avec vos amis!

Menu adulte:
22 €
1 kir offert
Tartiflette
Salade
Tartelette
Café
Buvette et vin non compris

Menu enfant (-12 ans):
10 €
1 Jus de fruit offert
Tartiflette
Salade
Glace
(Hors boissons)

Sur réservation avant le 20 janvier 2026.
Olivier (06.60.77.45.39) ou Mélanie (06.36.01.94.40)

État civil

Naissances

Nino CRAQUELIN
le 4 novembre 2025

Mariages

Fabrice BEAULIEU et Bertrand DOYEN
le 6 décembre 2025

PACS

Charlyne FONTAINE et Frédéric BRIERE
le 4 décembre 2025

Décès

Marie-Pierre TREGOAT
le 16 octobre 2025

Ginette GUERARD
Le 20 octobre 2025